

Projet pédagogique De l'accueil de loisirs des 3 à 10 ans

Accueil de loisirs de Sainte Marie 19, Rue des Ardoisières 35600 Sainte Marie

Tél: 02-99-72-66-93 / 06-42-73-84-95 Mél: enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr

SOMMAIRE

Le territoire	3
Historique du pôle enfance-jeunesse	3
Informations administratives de l'organisateur	4
L'organisation	5
Les locaux	6
Les objectifs pédagogiques	6
Ouverture : la chenille de la journée	7
Encadrement	8
L'équipe d'animation, le rôle de chacun	8
Organisation de la vie quotidienne	9
Règles de vie	10
Évaluation	10

Le rôle du projet pédagogique est de donner du sens aux activités proposées dans le programme.

Le territoire:

La commune de Sainte Marie se situe à l'extrême sud de l'Ille et Vilaine. Elle borde la limite régionale entre la Bretagne et les Pays de Loire. Sainte-Marie se trouve au cœur d'un triangle Rennes – Nantes – Vannes, à équidistance de ces trois villes (60 km environ).

Elle présente donc une relative proximité avec ces 3 pôles d'attraction, chefs-lieux de trois départements différents: l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan. Sainte-Marie est limitrophe avec les communes de Redon, Bains-sur-Oust et Renac en Ille-et-Vilaine et avec les communes d'Avessac et Saint-Nicolas de Redon en Loire-Atlantique.

Son territoire communal est assez étendu (environ 7.6 Km du sud-ouest au nord-est, et 4 Km d'est en ouest). Sa superficie est de 2528 Ha pour une population d'environ 2300 habitants.

Le territoire de Sainte-Marie est caractérisé par la présence d'un large marais de grande qualité naturelle et paysagère, traversé par la Vilaine.

Sainte-Marie offre à ses habitants et aux promeneurs l'agrément d'une commune à la fois rurale et proche de la ville centre. Avec ses marais qui abritent une faune et une flore préservées, ses sentiers de randonnée et sa chapelle classée, la commune sait se rendre accueillante, grâce à un tissu associatif dense. En plein développement, elle propose une vaste zone pour l'implantation d'entreprises et s'attache à renforcer les structures d'accueil pour tous, jeunes et moins jeunes.

Historique du pôle enfance-jeunesse :

Le service Enfance-Jeunesse de la commune de Sainte Marie qui gère l'accueil de loisirs (3-10 ans), la passerelle (11-13 ans) et local jeunes (11-17 ans) est désormais communal. Voyant le nombre de jeunes s'accroître sur la commune et le peu de structures et d'encadrement à disposition, l'ALSH est créé en 1986. Il débute en tant que centre de loisirs associatif.

En 2002, la nouvelle équipe municipale, et sa commission Enfance-Jeunesse (constituée d'une adjointe à l'enfance, la jeunesse et aux affaires sociales et d'élus), l'ALSH devient communal.

Depuis 2004, Muriel JOURDAN-DANIEL est la directrice du service enfance jeunesse. Elle est titulaire d'un Brevet d'Etat Aviron, du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Direction (BAFD) et du concours d'Animateur Territorial principal.

Depuis 2010, elle a, à ses côté, Marine GEORGET, directrice adjointe et titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, option : Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP) et du diplôme de Surveillant de Baignade (SB).

En 2011, suite à une fidélisation des enfants de 10 ans à l'ALSH, une réflexion a été amorcée. C'est de cette manière que la passerelle des jeunes de 11-13 ans a vu le jour.

De 2009 à 2018, le local jeunes était dirigé par l'éducateur sportif communal, François SARAZIN, aussi titulaire du BAFD. Depuis l'été 2018, Paul Percelay a pris son relais.

Informations administratives de l'organisateur

Collectivité territoriale et territoire concerné : Commune de SAINTE-MARIE

Le maire : BOUSSEKEY Françoise,

Adresse: Mairie, 1 rue Mathurin Poirier 35600 SAINTE-MARIE

Téléphone : 02 99 72 00 69 Mail : <u>accueil@sainte-marie35.fr</u>

Adjointe à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires: ANDOUARD Colette

Téléphone : 02 99 72 00 69 Mail : <u>accueil@sainte-marie35.fr</u>

Directrice Générale des services : CATREUX Marion

Téléphone : 02-99-72-67-32 Mail : <u>dgs@sainte-marie35.fr</u>

Responsable du service enfance jeunesse : JOURDAN-DANIEL Muriel

Téléphone : 02 99 72 66 93 Portable : 06 42 73 84 95

Mail: enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr

Directrice adjointe du service enfance jeunesse : GEORGET Marine

Téléphone : 02 99 72 66 93 Portable : 06 42 73 84 95

Mail: enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr

Animateur jeunesse et éducateur sportif communal : PERCELAY Paul

Téléphone : 06 58 52 43 23 Mail : <u>sport@sainte-marie35.fr</u>

L'organisation:

Le service ALSH se compose de trois branches distinctes :

- 1'accueil des enfants de 3/5 ans, 6/7 ans et 8/10 ans,
- La passerelle 11/13 ans,
- l'accueil pour les adolescents de 11/17 ans.

Le programme d'activités est diffusé 15 jours avant les petites vacances scolaires et 1 mois avant les vacances d'été.

Le programme est envoyé par voie postale et mis en ligne sur le site internet.

Les familles doivent passer au bureau du service enfance pour valider l'inscription, sur les créneaux dédiés à cet effet et afin de remplir un dossier.

Composition de ce dossier :

- une fiche de renseignements
- une fiche sanitaire de liaison
- le règlement intérieur
- l'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- une ordonnance ou le PAI pour un éventuel traitement (asthme...),

Ce dossier doit être complété, signé par les familles, et retourné au service enfance jeunesse au plus tard le premier jour d'accueil du jeune.

La structure est un accueil collectif de mineurs communal, dont l'organisateur n'est autre que la mairie de Sainte-Marie et se fait en gestion indirecte.

L'équipe pédagogique

Les animateurs sont recrutés en fonction du taux de fréquentation de l'accueil de loisirs et en fonction des activités proposées en réponse à la réglementation en vigueur.

Les locaux

Les enfants de 3 à 10 ans sont accueillis dans les préfabriqués ainsi que dans le pôle enfance jeunesse.

- 3/5 ans : salle de garderie et salle de motricité réaménagée en salle d'accueil de loisirs avec des coins constructions, dinette, lecture...
- 6/7 ans : dans leur salle près de la garderie
- 8/10 ans : dans leur salle près de la salle passerelle.

Toutes ces salles sont aménagées en fonction de l'âge des enfants avec du matériel adapté, des jeux de société en adéquation avec leur âge.

Salles annexes:

La salle des sports, la salle de tennis de table, le terrain de foot et le city stade permettent aux enfants de pouvoir pratiquer des activités sportives variées.

La salle des fêtes appelée « salle des Ardoisières » accueille les enfants pour divers évènements tels que : les spectacles, le théâtre d'improvisation, les grands jeux...

La cantine est utilisée pour les repas de tous les jeunes et enfants. Les repas sont livrés par une société de restauration, en liaison chaude. Les repas sont conservés au chaud dans une armoire chauffante.

La nouvelle médiathèque accueille également les enfants dans le cadre de matinée ou après-midi autour du livre.

Les objectifs pédagogiques :

1) Contribuer à l'autonomie de l'enfant :

- L'animateur accompagnera l'enfant dans les activités et la vie quotidienne sans faire à sa place.
- Les salles seront aménagées afin que les enfants aient des repères et soit acteur (espaces bien définis : coin jeux, coin bricolage, coin lecture...).
- Accompagner l'enfant dans la prise de responsabilités.
- Faire en sorte que l'enfant participe à la vie en collectivité (le temps du repas, rangement des différents espaces....)
- Faire en sorte d'apprendre aux enfants une démarche éco-citoyenne.

2) Favoriser l'épanouissement de chaque enfant :

- Permettre à l'enfant de trouver sa place au sein d'une collectivité en assurant un accueil personnalisé de chaque enfant.
- Proposer et adapter les activités en fonction des capacités et le rythme de chacun.
- Faire en sorte que l'enfant se sente bien au sein de la structure dans une atmosphère de vacances.
- Valoriser l'enfant.
- Varier les styles d'activités afin de répondre aux envies des enfants

3) Faire de la structure d'accueil, un lieu de rencontres et d'échanges

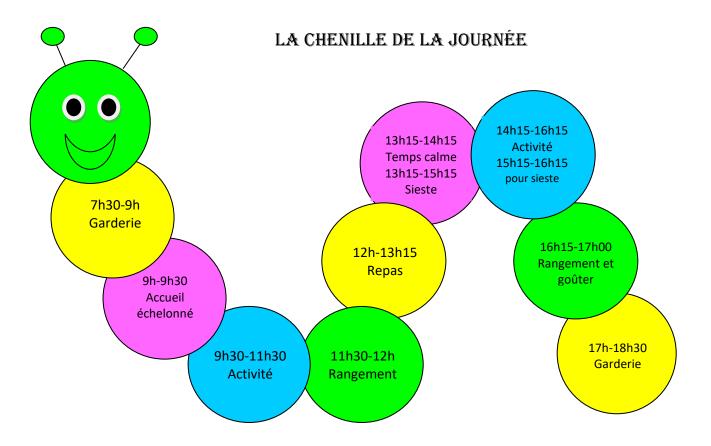
- L'accueil de loisirs organisera des rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD de la commune mais aussi avec les associations présentes sur le territoire.
- L'équipe pédagogique veillera au respect des différences et que chacun soit accueilli dans son unicité.
- Favoriser l'inter-connaissance des enfants. En effet, les enfants inscrits sont de la commune mais également des communes extérieures.
- En inculquant un esprit d'équipe et d'entraide lors des jeux/activités.
- Favoriser le dialogue dans les activités par la mise en place de petits groupes

4) Faire de l'accueil de loisirs un lieu de sensibilisation à l'activité physique et à la santé

- Permettre à tous de faire du sport et de découvrir de nouvelles pratiques.
- Amener à une réflexion autour des écrans, des jeux vidéo et des répercussions au quotidien.
- Sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire en cuisinant des repas que les enfants mangeront le midi ainsi que l'élaboration de petits déjeuners équilibrés.
- Faire découvrir le handisport

Ouverture

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires et les mercredis.



Le déroulement de la journée pourra être modifié en cas de sortie sur une matinée, un après-midi ou sur la journée complète.

Les horaires rythment la journée mais ne doivent en aucun cas être considérés comme immuables. Nous nous attacherons à aménager les horaires selon les besoins des enfants ainsi que ceux de l'équipe.

Encadrement

L'accueil de loisirs est sous la responsabilité de la directrice Muriel JOURDAN-DANIEL. Marine GEORGET, quand à elle, est directrice adjointe pendant les vacances scolaires et directrice les mercredis. A chaque période d'ouverture, une équipe d'animateurs titulaires du BAFA est recrutée pour assurer l'encadrement des enfants en réponse à la règlementation en vigueur.

L'équipe d'animation : Rôle et fonction de chacun

A- La directrice/ le directeur

- Faire preuve d'organisation pour assurer le bon déroulement du séjour et la sécurité des enfants et de son équipe,
- Etre capable de prendre les décisions qui s'imposent,
- Maîtriser la gestion financière,
- Déléguer pour partager au mieux des moments avec l'équipe d'animation, les enfants et les familles,
- Etre présent au contact des familles,
- Etre un moteur pour son équipe et la redynamiser en cas de besoin,
- Etre un référent et un soutien pour l'équipe, les enfants, mais aussi en cas de problème au sein de l'équipe,
- Former les stagiaires.

B- <u>La directrice adjointe</u>

- En l'absence de sa hiérarchie, assurer la gestion globale de l'accueil de loisirs : hygiène, sécurité, santé,
- En l'absence du directeur, gérer l'équipe d'animation, assurer l'intérim avec les familles,
- Se positionner en tant que référent,
- Participer à la conception du projet pédagogique et au programme d'activités,
- En plus des fonctions administratives, assurer les fonctions d'animatrice,
- Participer à la formation des stagiaires,
- Etre à l'écoute des familles et des animateurs.

C- Le rôle de formateur

- Etre à l'écoute et disponible pour l'équipe d'animation et plus particulièrement pour les stagiaires, en cas de questions ou de problèmes,
- Suivre l'apprentissage des stagiaires en les rencontrant à différents moments du séjour pour faire le point :
 - 4 au début afin de fixer les critères sur lesquels ils seront évalués, mais également sur leurs attentes par rapport au séjour et par rapport à la direction.

- ♣ à mi-stage afin de faire un premier point quant aux objectifs de départ et sur ce qu'il y a à approfondir.
- en fin de stage, pour faire un bilan afin de valider ou non le stage pratique, les conseiller pour la suite et pour entendre les retours des stagiaires.
- Prendre en compte les remarques de l'équipe d'animation, ses attentes pour l'accompagner au mieux tout au long des vacances.

D- Les animateurs

- Participer à l'élaboration du programme d'activités,
- Etre capable de gérer ses capacités et ses limites,
- Etablir le dialogue et favoriser les échanges avec les parents, notamment lors de l'accueil des enfants,
- Valoriser les enfants au travers des activités et les amener vers une prise d'initiative,
- Etre à même d'anticiper
- Ne pas négliger la sécurité en préparant ses activités à l'avance,
- Etre un repère rassurant et sur qui l'enfant puisse compter, en étant disponible, à l'écoute et exemplaire,
- Etre capable de prendre des initiatives,
- Mettre en place des activités adaptées en prenant en compte les rythmes et capacités de l'enfant,
- Etre capable de prendre en compte les remarques et de se remettre en question,
- Avoir l'esprit d'équipe, se soutenir et s'aider entre animateurs,
- Etre capable de s'auto-évaluer.

Organisation de la vie quotidienne

La vie quotidienne englobe différents moments de la journée. C'est pour cela que la participation de tous sera requise.

Les repas du midi seront pris au restaurant scolaire situé sur le site de l'accueil de loisirs. Ils seront livrés par une société de restauration collective en liaison chaude. Les plats sont conservés dans une armoire chauffante.

Un agent est chargé de la mise en place des tables et de la préparation des repas dès 11h00 ainsi que de la coordination du rangement.

Les animateurs servent les plats aux enfants mais l'équipe veillera à faire participer les enfants au maximum. En effet, les enfants pourront aider à servir le dessert, débarrasser, tout ceci avec l'aide des animateurs.

Les goûters seront pris à l'intérieur ou à extérieur selon les envies et les conditions météo, et seront essentiellement composés de fruits, de pain avec du chocolat, de la confiture et d'eau... dans le but de sensibiliser chacun sur une alimentation saine et équilibrée.

Le ménage des locaux sera effectué par un agent communal chaque jour avant l'ouverture de l'ALSH. Néanmoins, cela n'exclut pas que l'équipe d'animation veille au maintien de la propreté et au rangement des locaux.

Règles de vie

La vie en collectivité nécessite un respect de règles collectives non négociables pour réussir à vivre ensemble. Ces règles ont été établies par la Commission Enfance Jeunesse et inscrite dans le règlement intérieur qui est soumis aux familles et signé par celles-ci.

Les règles de vie seront définies et expliquées en présence des enfants le premier jour, et constituera la Charte de vie au centre.

L'équipe d'adultes sera tenue de fumer en dehors de la présence des enfants, sur les temps de pause ou en dehors des temps d'ouverture de l'accueil de loisirs.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit au sein de l'ALSH. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi de l'enfant et du jeune.

Tout comportement violent, quel qu'il soit, fera l'objet d'une sanction voire d'une exclusion temporaire ou définitive. En cas de dégradation, l'enfant devra réparer, remplacer ou rembourser toute détérioration après concertation des membres de la commission enfance.

Évaluation:

- Point avec les enfants durant les activités ainsi que pendant le rangement de celles-ci.
- Échange durant les réunions avec les animateurs et les responsables. Les réunions se font tous les soirs.

Ces temps de discussions permettent de répondre aux questions telles que: est ce que les activités sont en réponse à la demande des enfants? Est ce que les enfants se sont investis ? ...